

LA PRÉFETE

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

en communication à :

Mme la Présidente du conseil départemental du Gard
M. le Président de l'association des maires du Gard
M. le président de l'association des maires ruraux
M. le sous-préfet d'Alès
Mme la sous-préfète du Vigan
Mesdames et messieurs les membres du collège des chefs de service

Nîmes, le

Objet : Lancement de la saison « pluies méditerranéennes intenses » 2022

Réf: Circulaire interministérielle du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des

territoires et du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer du 19 août 2022

PJ: 1 affiche sur les bons comportements en cas de pluies intenses

Comme chaque année, la fin de l'été va marquer, le début de la période des événements pluvieux intenses sur le pourtour du bassin méditerranéen. Ceux-ci pourraient être aggravés par les périodes de très fortes chaleurs enregistrées depuis le mois de juin. La température de la Méditerranée dépasse ainsi la normale d'un maximum de 6,5°, engendrant une canicule marine susceptible d'aggraver l'intensité des épisodes orageux.

Dans ce contexte, la campagne annuelle de sensibilisation des populations aux phénomènes de pluies intenses et d'inondations, conduite depuis 2016 dans les départements de l'arc méditerranéen, est renouvelée et s'entendra cette année jusqu'au 30 novembre.

Elle vise à **sensibiliser nos concitoyens** afin qu'ils adoptent les **bons comportements**, pour assurer leur sécurité et celle de leurs proches en cas de crise. Le relai de cette action de sensibilisation au plus grand nombre permet de se préparer plus efficacement aux épisodes pluvieux.

Dans ce but, chaque citoyen, premier acteur de sa sécurité, doit disposer des moyens de première autonomie pour assurer sa protection durant les quelques heures de l'épisode. Il s'agit par exemple de disposer de : nourriture, eau en bouteille, radios à pile pour être informé des consignes données, double des papiers d'identité, lampes, sifflet pour se signaler aux secours, trousse de premiers soins, kit hygiène...), c'est ce que l'on appelle le plan familial de mise en sûreté dont vous pouvez retrouver l'ensemble des explications à partir du lien suivant https://www.interieur.gouv.fr/Media/Securite-civile/Files/je-me-protege-en-famille

En votre qualité de responsable des secours sur votre commune et chargé de l'information de vos populations sur les risques majeurs, je vous demande de bien vouloir relayer, ces informations aux habitants de votre commune, par tous moyens à votre disposition. Vous trouverez l'ensemble des supports de communication sur le site interne de la préfecture www.gard.gouv.fr et sur le site www.pluie-inondation.gouv.fr données également accessibles au grand public.

Je vous ai également adressé très récemment la mise à jour du **dossier départemental des risques majeurs** consultable à partir du lien suivant : https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM/DDRM-2021. A partir de ce document, vous devez réaliser votre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), consultable en mairie.

Enfin, je souhaite également appeler votre attention sur la vulnérabilité des personnes vivant dans des résidences mobiles ou des habitats légers notamment dans les campings et les bateaux de plaisance, tout particulièrement lors des épisodes de fortes précipitations. L'annonce d'un événement doit vous conduire, dans le cadre de votre plan communal de sauvegarde et des caractéristiques locales, à prévoir par anticipation la mise en sécurité de ces usagers les plus vulnérables. Les tragiques événements s'étant déroulés en Corse nous en rappellent la nécessité.

Mes services (SIDPC : 04 66 36 40 57) restent à votre disposition pour toute information relative à ces sujets.

Je vous remercie par avance pour votre mobilisation.

Pour la préfete, Le secrétaire général

Frédéric LOISEAU



PLUIE - INONDATION



Reporter l'ensemble de ses déplacements, à pied ou en voiture.



Laisser ses enfants à l'école ou à la crèche car ils y sont en sécurité.



Rester ou rentrer à l'Intérieur d'un bâtiment et monter en hauteur, à l'étage.



Couper les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans se mettre en danger.



Ne pas utiliser sa voiture, quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter.



Ne pas descendre dans les sous-sols et se réfugier en hauteur.



S'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts et ne pas se réfugier sous un arbre pour éviter la foudre.



Rester informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie.



Se soucier des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.







